Résolution du 9 mars 2021 de Mme et MM. Eric Bertinat, Marie-Agnès Bertinat, Didier Lyon, Vincent Schaller, Christo Ivanov, Pierre Scherb et Pascal Altenbach: «Pour une saine et complète stratégie de réouverture des lieux de culture en Ville de Genève».

PROJET DE RÉSOLUTION

Considérant:

- les restrictions actuellement en vigueur selon l'ordonnance fédérale sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de Covid-19 du 19 juin 2020;
- les nouvelles mesures prises par la Confédération en date du 13 janvier 2021 visant à restreindre à nouveau les activités culturelles jusqu'au 28 février au moins;
- le doute quant à la reprise possible de celles-ci après cette date;
- la place prépondérante de la culture dans le budget de la Ville de Genève;
- la précarité financière dans laquelle se retrouvent les acteurs culturels à la suite de ces décisions;
- le coût de leur inactivité pour la collectivité;
- le poids de leur silence sur leur moral comme sur le nôtre;
- la perte de lien social dans une population privée de manifestations culturelles;
- le télétravail via internet ou le streaming ne pouvant remplacer le jeu vivant;
- le sacrifice infligé ainsi à ce secteur étant devenu dangereux pour sa survie;
- l'expérience menée par les autorités espagnoles pour faire revivre ce secteur (à Barcelone et à Madrid);
- la volonté des autorités autrichiennes, polonaises, italiennes et bientôt françaises de tenter de telles expériences;
- les mesures sanitaires actuellement disponibles pour assumer le retour à une certaine normalité;
- le besoin de donner un objectif à moyen terme à tous les acteurs du monde culturel ainsi que de donner un signe d'espoir à la population par des temps par trop moroses;
- que la Ville de Genève dispose de nombreuses salles à dimension maîtrisable, où la distanciation sociale est déjà largement garantie par les divers niveaux disponibles (une à trois galeries) et les mesures diverses mises en place depuis plusieurs mois par les directions responsables;

- que le milieu de la création est spécialement capable d'adaptabilité en toutes circonstances, notamment face aux difficultés;
- que les frais administratifs induits par les projets culturels doivent être réduits et ainsi permettre aux aides financières municipales d'atteindre leur but, c'est-à-dire apporter un financement de soutien «des métiers de la culture et de l'offre culturelle dans le contexte de la crise sanitaire du Covid», tel qu'annoncé dans la proposition PR-1447;
- qu'il convient de compléter la résolution R-277,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- jusqu'au 31 décembre 2021, de mettre gratuitement à la disposition des artistes et des responsables de projets culturels genevois toutes les salles sises sur notre commune capables d'accueillir des événements culturels;
- jusqu'au 31 décembre 2021, de mettre à la disposition des organisateurs de manifestations tout le matériel communal des scènes, soit lumière, sonos, etc.;
- jusqu'au 31 décembre 2021, d'offrir les prestations inscrites sur le site du Bureau culturel;
- jusqu'au 31 décembre 2021, de nommer un responsable chargé de coordonner l'occupation des salles, le prêt du matériel et l'engagement du personnel, permettant ainsi l'organisation de manifestations culturelles.